

**Division des Ressources Humaines**

Jules VOREUX  
Chef de division

Angers, le 16 décembre 2025

**Bureau de la Gestion individuelle et collective**

Myriam COUSIN  
Cheffe de bureau

Dossier suivi par :  
Stéphany PRAUD  
Tél : 02 41 74 35 32  
Courriel : [drh-gestionco49@ac-nantes.fr](mailto:drh-gestionco49@ac-nantes.fr)

Cité administrative  
15 bis rue Dupetit Thouars  
CS 94710  
49047 Angers CEDEX

L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services de  
L'Éducation nationale de Maine-et-Loire

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public,  
s/c de Mesdames les Inspectrices et  
Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation nationale

**Objet :** Organisation des opérations du mouvement intra départemental 1<sup>er</sup> degré public Rentrée 2026  
Recrutement sur postes et missions à profil

**Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielle (LDGM) relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024
- Lignes directrices de gestion académiques (LDGA) relatives à la mobilité du 17 janvier 2022
- Circulaire départementale relative à l'exercice à temps partiel et autres modalités d'exercice du 9 décembre 2025

PJ : Annexe relative à l'organisation des opérations du mouvement intra départemental 1<sup>er</sup> degré Rentrée 2026 - Recrutement sur postes et missions à profil

*Par souci de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : enseignante / enseignant) n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes.*

La présente note de service a pour objet de préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du recrutement sur postes et missions à profil. Ce recrutement permet de pourvoir des services à forts enjeux et constitue une étape préparatoire au mouvement intra départemental automatisé au titre de la rentrée 2026.

**Le calendrier des appels à candidatures**

➤ Ouverture du formulaire en ligne du 19 au 30 janvier 2026 inclus.

**Les modalités de candidature**

Un formulaire de candidature est ouvert pour tous les postes et missions à profil (PAP) relevant de l'ASH et les autres services profilés (voir annexe).

Les candidatures seront à déposer par voie dématérialisée via COLIBRIS, à partir de l'application accessible dans l'Espace de Travail Numérique Académique (ETNA).

Les personnels trouveront sur le site internet [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) dans Accueil Intranet -> Espace agent -> Carrière, la présente circulaire, son annexe ainsi que les fiches de poste.

Ces fiches précisent notamment la nature du poste et les compétences requises.

La présente procédure intègre la possibilité de candidatures multiples de manière notamment à pouvoir constituer des viviers. Les personnels peuvent candidater sur un ou plusieurs postes proposés (15 maximum) dans le formulaire. Le cas échéant, ils classeront leurs vœux selon le rang de priorité qu'ils choisiront.

Le dossier à compléter dans le formulaire devra comprendre les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- La (les) pièce(s) justificative(s) d'une priorité légale à savoir : handicap, rapprochement de conjoint (distance de 40 km entre la résidence professionnelle du conjoint et l'école de rattachement actuelle) ou autorité parentale conjointe.

Aucune relance ne sera faite pour des pièces justificatives manquantes. Les dossiers incomplets ou parvenus hors-délai ne pourront être pris en considération.

 Compte tenu du calendrier, les enseignants intégrant le département dans le cadre du mouvement inter départemental 2026, ne peuvent pas participer à ce recrutement pour lequel le dépôt des candidatures se fera entre le 19 et le 30 janvier 2026. Néanmoins, des services pourront se découvrir après la présente campagne et feront l'objet d'appels à candidatures auxquels ils pourront répondre.

Le récapitulatif de la demande au format .pdf devra être transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription le 3 février 2026 délai de rigueur. L'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription les enverra ensuite au bureau de la gestion individuelle et collective dans les délais qui lui seront indiqués.

### Les modalités de traitement des candidatures

Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de recevabilité par mes services. Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies, que les modalités et délais de transmission sont respectés et que le candidat possède, le cas échéant, les titres, diplômes et qualifications nécessaires à l'obtention du poste. L'enseignant dont le dossier est irrecevable se verra notifier l'annulation de sa candidature.

Chaque dossier recevable sera examiné par une commission de sélection. Les critères de classement sont les suivants, dans l'ordre :

- Avis favorable de l'IEN. En cas d'avis réservé, le candidat sera reçu en entretien,
- Avis favorable de la commission d'entretien qui se réunira le **11 février 2026 pour les postes hors ASH et du 2 au 13 février 2026 pour les postes ASH.**
- Rang du vœu,
- Priorités légales, dans l'ordre : handicap, mesure de carte, rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe.

Pour les dispositifs dédoublés, des critères de départage pourront être utilisés en cas d'égalité de classement :

- Ancienneté d'exercice en classe dédoublée dans l'école,
- Ancienneté d'exercice en classe dédoublée dans une autre école,
- Ancienneté de fonction dans le 1<sup>er</sup> degré,
- Ancienneté d'exercice en éducation prioritaire.

### Les résultats et les modalités d'affectation

Les candidats retenus en rang 1 recevront une notification par courriel. Si un enseignant est retenu sur plusieurs postes, il devra impérativement confirmer l'acceptation de l'un d'entre eux et refuser les autres.

! Un directeur intégralement déchargé ne peut pas être en parallèle chargé d'un dispositif dédoublé. En fonction de sa situation, il devra faire un choix.

L'obtention d'un PAP par le candidat donne lieu à une affectation à titre définitif dès lors que le candidat détient les titres, diplômes et qualifications requis. **L'obtention d'un PAP annule la possibilité de participer au mouvement intra départemental automatisé.** Même si le candidat a fait l'objet d'un retrait d'emploi, sur son poste d'origine lors du CSA 1<sup>er</sup> degré carte scolaire, l'affectation sur le poste à profil reste maintenue en cas de réouverture dans le cadre d'un CSA ultérieur.

En l'absence des titres, diplômes et qualifications requis, et uniquement dans cette situation, l'affectation est prononcée à titre provisoire.

! J'attire votre attention sur le fait que les personnels non spécialisés titulaires d'un poste à titre définitif ne pourront plus conserver le bénéfice de ce poste dès lors qu'ils auront fait le choix d'exercer sur un poste à profil.

Pour votre information, vous trouverez en annexe les informations relatives à l'application des mesures de carte scolaire concernant notamment le dispositif de classe dédoublée.

### Interlocuteurs mouvement

D'une façon générale, l'IEN de votre circonscription est votre premier interlocuteur (voie hiérarchique). Pour toute communication relative aux opérations de mobilité, une adresse électronique de contact est dédiée :

**[drh-gestionco49@ac-nantes.fr](mailto:drh-gestionco49@ac-nantes.fr)**

Je vous remercie de bien vouloir veiller à l'usage de ce mode de communication qui permet une traçabilité des échanges, un examen individualisé de votre demande ainsi qu'une réponse personnalisée et fiabilisée.

L'Inspectrice d'académie



Sandrine BODIN